

Madame la Présidente,

Je viens de recevoir un courrier m'informant de la procédure pour la demande d'une PES. Je ne pense pas, contrairement à ce qui est indiqué dans ce courrier, celle-ci soit la remplaçante de l'ancienne PEDR dont je bénéficie depuis septembre 2009.

La prime d'excellence scientifique instituée depuis Juillet 2009 sous le prétexte de rendre plus attractive la carrière et la rémunération des enseignants-chercheurs et des chercheurs va, pour moi, à l'encontre de ce qui fait l'essence de notre métier d'enseignant et de chercheur. L'excellence est bien sûr notre ambition, mais le terme employé à l'envi dans une logique gestionnaire contredit l'idée-même en n'en faisant qu'un enjeu d'évaluation et de compétition entre institutions et entre individus. En d'autres termes, l'excellence de la recherche (ce qui est un pléonasme, sachant qu'une recherche ne peut que viser son perfectionnement) se perd en recherche de l'excellence, c'est-à-dire de labels dont les modes d'attribution eux-mêmes ont besoin d'être interrogés.

De plus, notre travail à l'université, qu'il s'agisse de la recherche ou de l'enseignement, est avant tout un travail collectif. Chacun bénéficie du travail de tous et tous bénéficient du travail de chacun au sein d'équipes équilibrées. Le système de primes prétendument « au mérite » que met en place progressivement le gouvernement ne peut que casser, à terme, cette dynamique, en instaurant un climat délétère de concurrence et de clientélisme malsains. La rédaction de dossiers dématérialisés de plus en plus complexes enlève un temps considérable naguère consacré à la préparation de l'enseignement et à la recherche. En fin de compte, ce système aboutira à la lassitude de ceux, même discrets, dont la conscience professionnelle et l'investissement permettent le fonctionnement de nos institutions.

L'ancienne prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pouvait se justifier parce qu'elle était attribuée avant tout pour des activités d'encadrement doctoral, objectivement mesurable, et que les personnels concernés devaient « souscrire l'engagement d'effectuer, en plus de leurs obligations statutaires, une activité spécifique en matière de formation à la recherche et par la recherche pendant quatre ans ». Elle n'en était pas moins déjà contestable dans son attribution, du fait surtout d'une pénurie chronique, que nos collègues élus du CNU essayaient de gérer au mieux. L'excellence, en revanche, implique d'emblée un jugement de valeur : elle se mesure comment, et par qui ? - on ne le sait pas très bien... ou parfois trop bien. Par un mécanisme symétriquement inverse de celui, dit de la "double peine", cette PES est aussi accordée, a priori, à certaines catégories d'enseignants chercheurs et de chercheurs déjà distingués par ailleurs (Institut, médailles, etc.), ce qui semble particulièrement choquant. Enfin, la mise en place de la PES ne répond en rien aux demandes de revalorisation des salaires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, et ses critères et modalités d'attribution, différents d'une université à l'autre, ne pourront prendre en compte toutes les situations : excluant, de fait, des enseignants-chercheurs tout aussi méritants que les bénéficiaires désignés. Sans parler du modèle de classement sous-entendu par la référence à l'excellence, qui ne peut qu'être connoté négativement : si vous n'avez pas la PES, vous êtes forcément médiocres et indignes de faire de la recherche et donc (sous-entendu du sous-entendu) vous devriez laisser cela à ceux qui en ont été jugés capables et vous consacrer à des tâches moins valorisantes. La PES, en ce sens, n'ouvre-t-elle pas la voie à une séparation entre les chercheurs et les enseignants, et à la disparition du statut d'enseignant-chercheur ?

C'est pourquoi j'ai décidé de refuser publiquement de déposer une demande de PES, dont je ne peux à aucun moment considérer qu'elle remplace la PEDR, malgré toutes les imperfections de celle-ci . J'appelle également tous mes collègues à refuser de s'engager dans un tel processus d'individualisation des rémunérations, dont on ne peut que prévoir qu'il génère des effets délétères sur notre statut même et en tout cas sur l'organisation collective de la recherche et de l'enseignement.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux,

Richard Pedot, *Professeur au département d'anglais, UFR LLCE, Paris Ouest Nanterre*